



1- Dès que le rendez-vous de biopsie musculaire est pris :

Prévenir le service d'Anatomie et cytologie pathologiques (ACP) de l'hôpital Bretonneau :

- secrétariat (poste 7 3753 ou 7 9985)

ou - équipe technique (poste 7 3420),

préciser : *identité du patient et date* de la biopsie.

2- Les biopsies doivent impérativement parvenir dans le service ACP Bretonneau avant 15h30.

3- Siège, conditionnement et acheminement des biopsies musculaires :

3.1- Siège :

- Biopsier en territoire **pathologique**, mais pas trop amyotrophique, ni dans une zone déjà biopsiée ou ayant récemment reçu des électrodes d'EMG ;

- Si **plusieurs prélèvements** (muscle « sain »/« pathologique », muscles atteints de façon différente, ...) : **préciser le(s) muscle(s) biopsié(s) et individualiser chaque prélèvement**.

3.2- Taille :

- Chaque fois que cela est possible, **biopsie $\geq 1,5$ cm long x $\geq 0,5$ à 1 cm large** ;

- Il vaut mieux **un seul prélèvement de taille suffisante** que plusieurs petits de qq mm (technique plus difficile et risque de biais pour l'étude histologique de fragments exigus).

3.3- Conditionnement :

- Déposer le prélèvement **immédiatement** dans un **flacon sec** qui sera **hermétiquement fermé** (ne jamais le poser sur, ni l'envelopper dans, une compresse, ni l'immerger dans du sérum physiologique) ;

- **Tube enfoui** dans de la **glace** (dans boîte isolante fermée ou à défaut sachet plastique de transport des prélèvements si court délai d'acheminement).

3.4- Acheminement :

- **Immédiat** : **comme un examen extemporané** (pour Trousseau ou Clocheville, cf. Logicourse ou autre système de transport rapide habituellement utilisé pour les examens urgents) ;

- Prélèvement **apporté dans le service ACP de Bretonneau** : à l'entrée du service, s'adresser impérativement au **secrétariat** ou au personnel présent dans la pièce de **réception des prélèvements**.

4- Documents à fournir avec la biopsie = formulaire de demande d'examen ACP Bretonneau

Bon **jaune** correctement rempli :

- *identité complète du patient (étiquette ++), date, etc*
- *nom et service du prescripteur/préleveur*
- *siège de la biopsie : muscle(s) prélevé(s)*
- *renseignements cliniques et paracliniques, questions posées, hypothèses, etc ...*



5- Cas particuliers :

5.1- Suspicion de pathologie mitochondriale : un fragment *supplémentaire* doit être **congelé au bloc immédiatement dans l'azote liquide** (si la congélation n'est pas réalisée de cette façon, toute étude de la chaîne respiratoire sera impossible).

Il y aura donc **deux prélèvements à adresser dans le service ACP Bretonneau** :

- *prélèvement « habituel » (§ 1 à 3) ;*

- *prélèvement congelé au bloc* : dans un tube plastique adapté, correctement **fermé**, **transporté en azote liquide** dans un récipient isotherme adapté (type « laitière »).

5.2- Autres : pour tout renseignement, contacter le secrétariat.